

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 23 juillet 2015, au lieu ordinaire des séances de ce conseil, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue à 17 h 20, dont avis de convocation a dûment été transmis à chacun des membres du conseil en date du 17 juillet 2015, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire suppléant Daniel Leblanc :

Françoise Cormier  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Mario Lasalle

Est absent :  
Denis Laporte, maire

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

**253-2015**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance à 17 h 20 et constate le quorum en notant que l'avis de convocation a été signifié le 17 juillet 2015 par écrit, tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

**R 254-2015**

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 23 juillet 2015.

**ADOPTÉ**

**R 255-2015**

**AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UN PROJET AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE III**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

**D'**autoriser le directeur général, Pierre Rondeau ou la firme Gestion de Projet FSG représentée par François Simon Gélinas à présenter un projet de modernisation de l'aréna Roch-Lasalle pour la mise aux normes, rénovation et aménagement dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase III;

**QUE** la municipalité de Crabtree s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 h 30.**

\_\_\_\_\_  
Daniel Leblanc, maire suppléant  
Président d'assemblée

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Leblanc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.